



Tiercelet Info Rapide n°18

Un dernier TIR en cette fin d'année 2022 qui aura été riche en événements en tout genre, heureux, malheureux. Nous n'allons pas en faire la liste ici. Chacune et chacun d'entre vous aura son propre point de vue sur la question. Ayons une pensée pour les tiercelins, et leurs familles, qui nous ont quittés cette année.

Juste deux infos pratiques en cette fin d'année.

BAISSE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de réaliser des économies le conseil municipal avait le choix entre :

Soit couper l'éclairage public de minuit à 5h du matin.

Soit procéder à une baisse de l'intensité de celui-ci.

Pour des raisons évidentes de sécurité il a été décidé de baisser de 50% l'intensité de l'éclairage public.

DEFIBRILATEUR AUTOMATISE EXTERNE – D A E



**Un défibrillateur
D A E
est installé
à l'entrée de la mairie**

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.**

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

C'est le DAE qui évalue la situation. Si le DAE l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.

Grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes.

C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas.

Qui peut l'utiliser ?

Par décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE,

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, **le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie.** Il est donc indispensable que **toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie »** formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

- 1. APPEL RAPIDE au 15, 18 ou 112**
- 2. MASSAGE CARDIAQUE**
- 3. UTILISATION DAE**
- 4. PRISE EN CHARGE MEDICALE**



Le Maire et les Adjointes

Les Conseillers Municipaux

Ainsi que le Personnel Communal

Vous souhaitent de Joyeuses Fêtes

Et vous donnent rendez-vous en 2023